

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT SIX le dimanche 22 mars à 10 heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUERRIEN s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sur convocation adressée individuellement le 18 mars 2026 conformément aux articles L.2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de membres en exercice : 19 présents : 19 votants : 19

PRÉSENTS : CADO S. – ROBIN M-N. – CHERRUAU P. – ECK P. - PERON R – CADO LE GOFF G - ECK S. – GUITTON C. – ROBERT X.-. MILER M.-. LORAND D. – FERREIRA C. - ERRIAU B. – ANGOUJARD M. LE BRONZE R. – MARICHAL C. – KENFACK A_M. – KERUZEC C. – LE CLECH M.

ABSENTS excusés : Néant

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane CADO, Maire.

Madame GUITTON C. a été élue secrétaire de séance.

n°10 / mars 2026

annule et remplace (erreur matérielle)

Création de trois postes de conseillers délégués

Vu l'article L 2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les élections du Maire et des Adjoints,

Et afin de faciliter la gestion des dossiers, Monsieur le Maire propose la création de trois postes de Conseiller Municipal Délégué,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, après un vote à main levée, à l'unanimité (19 voix) :

- **DÉCIDE** la création de trois postes de Conseiller Délégué

Monsieur le Maire propose de désigner :

- **M. Stéphane ECK** qui sera en charge de la gestion des salles et à la sécurisation des bâtiments (foyer et salle multifonctions)
- **Mme Cécile GUITTON** qui sera en charge du développement durable, environnement et communication
- **M. Xavier ROBERT** qui sera en charge de la co-construction et des initiatives locales

Le conseil municipal, avec 16 voix POUR et 3 ABSTENSIONS :

- **VALIDE** la proposition de nomination du maire telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par transmission en Préfecture le

Au registre sont les signatures. Affiché pour copie conforme en Mairie, le 24 mars 2026



Le maire, Stéphane CADO